

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 mars 2025 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
 Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
 Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
 Monsieur Richard Tremblay conseiller siège no.4;
 Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
 Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier ainsi que 7 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2025

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques : 743 311,97 \$
 - Factures payées :681 420,25 \$;
 - Chèques : no.12975 à no. 12993
 - Prélèvements automatiques : no. 3675 à 3690 ;
 - Factures à payer : 14 949,76 \$;
 - Payes : 46 941,96 \$;
- 2.2 Proclamation de la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.
- 2.3 PME INTER Notaires Vallées-de-la-Gatineau inc.
- 2.4 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion
- 2.5 Services professionnel - Mandat pour la préparation d'un plan d'implantions
- 2.6 Notifications – Employé # 13-0017

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 3.1 Nominations des membres au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 3.2 Formation obligatoire – Membres au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 3.3 Avis de motion et présentation du projet règlement 354-75 modifiant le règlement de zonage 354 concernant l'ajout d'usage (H1) dans la zone forestière F-149

4 TRANSPORT

5 HYGIÈNE DU MILIEU

6 LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Embauche d'un pompier volontaire – Jonathan Samson

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-03-CMD039 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2025-03-CMD040 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2025-03-CMD041 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2025-03-CMD042 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 743 311,97 \$ et se détaille comme suit ;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées :681 420,25 \$;
- Chèques : no.12975 à no. 12993
- Prélèvements automatiques : no. 3675 à 3690 ;
- Factures à payer : 14 949,76 \$;
- Payes : 46 941,96 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-03-CMD043 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;**

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale du Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** »;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-03-CMD044 PME INTER NOTAIRES VALLÉE-DE-LA-GATINEAU INC

CONSIDÉRANT QU'en vue de finaliser des dossiers déjà en cours, la municipalité mandate PME Inter Notaires Vallées-de-la-Gatineau à poursuivre les transferts des terrains au nom de la Municipalité de Délage;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de la réforme cadastrale les matricules 5431-29-4057,4838-82-7950, 5035-88-1815,4938-81-5458 et 4838-26-0444 deviennent la propriété de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de confier le mandat à PME Inter Notaires Vallée-de-la-Gatineau afin de préparer diverses transactions actuel et futur pour la Municipalité ;
- autorise, le directeur général et greffier trésorier où sont substitut et la mairesse à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents pertinents.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-03-CMD045 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – ADHÉSION

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre de nombreux services qui permettant d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contact;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser le versement de l'adhésion au coût de 946 \$ (excluant les taxes applicables).

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-03-CMD046 SERVICES PROFESSIONNEL – MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION

ATTENDU QUE le projet de construction d'un nouveau garage pour le service des travaux publics requiert les services techniques d'un arpenteur-géomètre;

ATTENDU QU'une autorisation préalable est nécessaire avant d'entreprendre toute construction;

ATTENDU QUE le certificat d'implantation englobe divers aspects, comme la localisation de la construction par rapport aux limites du terrain, des structures déjà en place et les normes environnementales;

ATTENDU QUE le terrain visé par la demande est situé sur le lot 4 558 318;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- autorise la directrice générale adjointe et greffière adjointe à procéder à l'octroi de mandat pour la préparation d'un plan d'implantation auprès de Auclair, Gagnon, Barbe et Robidoux ;

- autorise la directrice générale adjointe et greffière adjointe à signer tout document pertinent à la réalisation d'avancement pour le projet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-03-CMD047 NOTIFICATIONS EMPLOYÉ # 13-0017

ATTENDU QUE l'employé # 13-0017 a été embauché au titre de directeur général et non en tant qu'avocat;

ATTENDU QUE l'employé # 13-0017 a effectué des formations du Barreau du Québec sur les heures de bureau de la municipalité sans l'accord au préalable du conseil;

ATTENDU QUE les formations n'étaient aucunement reliées à son poste de directeur général;

ATTENDU QUE les heures de formations ne seront pas payées par la municipalité;

ATTENDU QUE lesdites formations ont été payés avec la carte de crédit de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- convient de mentionner à l'employé # 13-0017 qu'il devra acquitter tous les montants encourus ;
- de l'informer que les heures de formations ne lui seront pas rémunérés ;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-03-CMD048 NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANSIME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 12 du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil doit nommer, par résolution les membres du comité, soit trois (3) personnes résidentes et un substitut de la municipalité, deux (2) élu(e)s et un (1) substitut;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 13 du même règlement, la durée du mandat des membres du CCU est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres actuels du CCU sont en poste depuis deux (2) ans et qu'il appartient au conseil de renouveler leurs mandats ou de choisir de nouveaux membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de nommer les membres élus : Monsieur le conseiller Richard Tremblay, Mme la conseillère Kathy Milone et Monsieur le conseiller Eric Gauthier, en tant que substitut ;
- de nommer les membres citoyens : Monsieur Hugo Morin, Madame Francine Mantha, Madame Lynn Kearney Madame Heather Smith, en tant que substitut.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-03-CMD049 FORMATION OBLIGATOIRE – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE depuis juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que ladite formation offrira aux membres les outils nécessaires à la compréhension de leur rôle et de leurs responsabilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- autorise les membres du CCU à suivre la formation en virtuel prévue le 12 juin 2025, au coût de 160 \$ par membre ;
- - d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 61000 454.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 354-75 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 354 CONCERNANT L'AJOUT D'USAGE (H1) DANS LA ZONE FORESTIÈRE F-149

Par la présente, le conseiller Richard Tremblay donne avis de motion et de dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 354-75 modifiant le règlement de zonage 354 concernant l'ajout d'usage (H1) dans la zone forestière F-149.

Le projet de règlement 354-75 est déposé à cette même séance.

2025-03-CMD050 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE – JONATHAN SAMSON

CONSIÉRANT le besoin de nouveau pompier volontaire au sein du service incendie ;

CONSIDÉRANT la volonté de monsieur Jonathan Samson d'intégrer l'équipe ;

CONSIDÉRANT le fait que monsieur Samson a déjà suivi et réussi la formation de pompier 1,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- accepte d'entériner l'embauche de M. Jonathan Samson comme pompier volontaire depuis le 23 décembre 2024.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-03-CMD051 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h25.

ADOPTÉE.

Anne Potvin,
Mairesse

John-David McFaul
Directeur général et greffier-trésorier